

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-12-13-02

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme FLEURY B., M. VASSELIN H, Adjoint, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. BARUTH., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme CARON A-M.), Mme MOA K., (pouvoir à Mme LEFEBVRE B), Mme FIEHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. LEROY E., Mme POIS L., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 7/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Date d'affichage : 7/12/2022

Votants : 22

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□□□□□□□□□

OBJET : NOMBRE ET RANG DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7,
- Considérant la démission de Madame Annick Jumiaux, de ses fonctions de quatrième adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale,
- Considérant que cette démission a été acceptée par le Préfet de la Seine-Maritime dans son courrier daté du 15 novembre 2022,
- Considérant qu'avant de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints, et sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe à élire pour remplacer l'adjointe démissionnaire ;

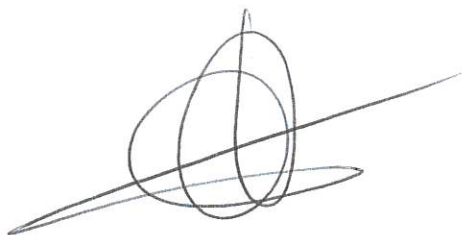
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir le nombre d'adjoints à 7 au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Dit que l'adjointe au maire à élire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que Mme Annick Jumiaux, soit 4ème adjointe,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 13 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20221213-2022-12-13-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 15/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.